

ARTENAY BARS est un fabricant spécialiste des barres de céréales depuis les années 90, et travaille avec les plus grandes enseignes de distribution européennes, avec comme priorité la qualité de nos produits.

Nous recrutons des Conducteurs(trices) de Machines Automatisées

Le site d'Artenay contient 2 lignes de fabrication et 3 lignes de conditionnement.

Nous sommes à la recherche de nouveaux talents prêts à nous rejoindre au sein de notre atelier de fabrication et conditionnement en horaires 3x8 (5h-13h / 21h-5h / 13h-21h).

Nous proposons différents postes qui nécessitent une vraie technicité et un réel savoir-faire :

- Siroperie
- Laminoir
- Chocolat
- Assistanat Conducteur de ligne

Nous accompagnons les Conducteurs(trices) de Machines Automatisées avec une période de formation et de pratique en doublon avant une prise de poste en autonomie et le début d'un parcours durable.

Garant du bon fonctionnement de votre/vos machines de production, vous menez vos missions en respectant la qualité, les quantités, les délais et les coûts dans un environnement où l'hygiène, la sécurité et l'environnement qui sont au cœur de nos préoccupations.

Les missions principales sont :

- Assurer la mise en œuvre et contrôle des matières premières
- Assurer les paramètres et consignes de pilotage fixer par rapport aux exigences qualités et savoir réagir en cas de déviation

Une expérience en industrie est un avantage, mais le plus important pour nous sera la motivation et l'envie de progresser en interne pour devenir polyvalent sur différents postes et évoluer vers plus de responsabilités.

La vigilance, la rigueur, l'esprit d'équipe et la proactivité sont des capacités de savoir être attendues.



Rémunération/autres informations :

- Prime 3x8, Panier/panier de nuit, prime habillage, transport (selon grille).
- Salaire brut de base : à définir en fonction du profil
- Annualisation temps de travail 1593h/an (soit 9 mois/12, le reste est en heures supp (max 220h) ou en récupération)
- Épargne salariale : intéressement et participation (montant variable tous les ans)
- Prime annuelle à partir d'un an d'ancienneté.
- Primes d'ancienneté de 3% tous les 3 ans.
- Mutuelle d'entreprise familiale : 51.42€/mois
- Comité d'entreprise : chèques cadeaux (100€ + événements), chèques vacances (minimum 200€), billetterie
- Site non-fumeur (pause payée et comprise dans le temps de travail : en contrepartie les 8h sont à l'intérieur des bâtiments)



Pour postuler : recrutements@artenaybars.com

